



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Bretagne**

Rennes, le 24 AVR. 2013

Autorité environnementale

INFORMATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
relative à la ZAC de Maurepas-Gayeulles à Rennes (35) - dossier Loi sur l'eau

Reçu le 21 février 2013

A la date du 21 avril 2013 l'Autorité Environnementale n'a émis aucune observation se rapportant à ce dossier.

La présente information sera :

- jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public prévue par un texte particulier ;
- mise en ligne sur le site internet de l'Autorité environnementale et de celle de l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution des travaux, de l'ouvrage ou de l'aménagement projetés.

Cette information ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction.

Le préfet de région
Préfet d'Ille-et-Vilaine
L'adjointe au chef du service Connaissance,
Prospective et Evaluation.


Anne-Françoise RAFFRAY